

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2023)

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné qu'un avis de motion sera donné par un membre du conseil d'arrondissement, au cours de la prochaine séance ordinaire de ce dernier qui aura lieu **le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie de Verdun, à l'effet qu'il déposera pour adoption au cours d'une séance distincte un projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2023.

Conformément à l'article 144 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), ce projet de règlement a pour objet d'imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement dans le but d'augmenter le niveau des services offerts par l'arrondissement.

Conformément à l'article 53 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* (RCA21 210008), une personne peut transmettre par écrit une question au conseil au cours de la période débutant à 12 h le quatrième jour précédant celui de la séance et se terminant à 10 h le jour de la séance. Pour ce faire, elle doit utiliser le formulaire prévu à cette fin sur le site Internet de l'arrondissement et remplir tous les champs obligatoires.

Donné à Montréal, le 24 octobre 2022

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement